

a réclamé; mais le bourgmestre, les échevins et les conseillers municipaux ont écrit au *Journal de Liège* pour lui déclarer que sa lettre étoit calomnieuse, qu'ils avoient suivi la mission, qu'aucun trouble ne s'y étoit manifesté, qu'un seul esprit avoit régné parmi les bons habitans, et que le succès de la mission étoit aussi réel que consolant.

A Glaris, le tribunal criminel s'est réuni, le 10, pour juger les ecclésiastiques qui avoient refusé de prêter le serment civil sur la citation qui leur fut adressée; ils ont répondu par une déclaration portant: Qu'un ecclésiastique ne pouvoit paroître devant un juge criminel civil sans la permission de ses supérieurs, et que, comme une loi de l'état leur avoit interdit toute correspondance avec l'évêque de Coire, il leur avoit été impossible de demander son autorisation. Le tribunal criminel n'a point pris cette déclaration en considération; il a immédiatement fait saisir M. le curé Tschudi par un gendarme, l'a fait enfermer dans la chambre destinée aux criminels, et placé une garde à la porte. Des gendarmes armés ont été envoyés à la recherche des autres curés, et les ont escortés à Glaris, où une vile populace, bien digne de ceux qui la dirigent, les a accueillis par des huées. A trois heures après midi, la lecture des actes a commencé, et il en est résulté que les curés glaronnais sont poursuivis au criminel, uniquement pour avoir refusé de prêter, sans condition, le serment civique, et pour avoir refusé de paroître à la célébration de la fête de Nafels, c'est-à-dire pour avoir obéi aux ordres de leurs supérieurs ecclésiastiques. La défense des curés a été présentée avec beaucoup de force par le curé Tschudi; mais la justice ne siégeoit là que pour la forme, la condamnation étoit prononcée à l'avance. L'arrêt rendu le

lendemain au soir, à sept heures, porte: Que les curés Tschudi, Reidhart et Fischli sont déclarés inhabiles à tout jamais d'exercer des fonctions ecclésiastiques dans le canton de Glaris, et condamnés aux cinq sixièmes des frais; le curé Hetziger, condamné seulement à trois mois et au surplus des frais. On assure que ces ecclésiastiques ne quitteront leurs cures que lorsqu'ils en seront expulsés par la force.

M. Patrice Carew, prêtre irlandais, et professeur au collège de Maynooth, a été nommé par le Saint-Siège coadjuteur du vicaire apostolique de Madras, M. Daniel O'Connor. Deux des maîtres du collège et quelques étudiants sont disposés à l'accompagner. D'autres ecclésiastiques se présentent. M. Carew regrette de ne pas avoir assez de fonds pour emmener de bons prêtres qui le mettroient en état de diriger un collège pour la jeunesse du pays et un séminaire pour former des sujets pour l'Eglise. Il sollicite des secours pour le mettre en état d'exécuter ce projet.

POLITIQUE, MÉLANGES, etc.

Voici encore un fait que nous pouvons donner comme certain à l'appui de tout ce qu'on a déjà recueilli, pour constater les consolantes dispositions qui faisoient présager depuis long-temps de la part de M. de Talleyrand, les actes de religion par lesquels il a réparé ses erreurs:

Vers la fin de son séjour à Londres, il reçut la visite d'un médecin de Paris qu'il avoit souvent eu occasion de voir, et d'un pair de France avec lequel il ne s'étoit jamais trouvé qu'en simples relations de politesse. Engagés tous deux à dîner chez lui pour le lendemain, ils se rendirent à son invitation, et il les reçut en quelque sorte familièrement, comme des personnes avec lesquelles on désire s'entretenir dans l'intimité. A table, la

conversation s'engagea sur les malheurs immérités du roi Charles X, et les deux convives exprimèrent librement à ce sujet l'attendrissement sympathique qu'une si haute infortune leur faisoit éprouver. S'adressant particulièrement au médecin, qui mettoit le plus d'expression dans sa sensibilité, M. de Talleyrand lui dit : « Vous avez raison, monsieur; on n'a pas assez connu le cœur de ce prince, et tout ce qu'il renferme de bonté parfaite. Mais il n'est pas aussi à plaindre que vous croyez; non, monsieur, il n'est pas à plaindre.... Avez-vous lu le sermon de Bourdaloue, du troisième dimanche de l'Avent, son sermon sur la fausse conscience? »

Le médecin ayant répondu que oui, mais qu'il y avoit long-temps, et que les sujets de ces sortes de lectures lui étoient sortis de la mémoire : « Eh bien, reprit M. de Talleyrand, relisez le sermon de Bourdaloue sur la fausse conscience; vous y apprendrez ce qui fait dévier les princes, les grands et les ministres, de la ligne droite et de la morale; et vous verrez que cela ne regarde point Charles X. Les gens vraiment à plaindre sont ceux qui sont entraînés par la politique et par de mauvais antécédens de position à se faire une fausse conscience; et c'est pour eux que je vous engage à garder votre commisération; car ils sont bien autrement à plaindre que Charles X, qui n'a point de tourmens de cette espèce dans le cœur.... »

Nous pouvons affirmer à ceux qui affectent de mettre en doute la sincérité du retour de M. de Talleyrand aux sentimens religieux, que dès l'époque à laquelle ce fait remonte, les deux personnes dont nous citons le témoignage rapportèrent de Londres la conviction qu'il finiroit par une éclatante réparation envers la religion et la morale; et que cette opinion, ils n'ont cessé de la confirmer depuis à tous ceux qui pouvoient y attacher quelque intérêt.

—————
Nous avons annoncé dernièrement la

mort de M. Caccia, banquier à Paris. Cet homme estimable et religieux méritoit quelques mots de souvenir. On nous a communiqué un fort bon discours prononcé sur sa tombe par M. le président de Gregory, son compatriote, son ami, et comme lui chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire. Un extrait de ce discours fera connoître tout ce qu'avoit de recommandable M. Caccia.

Jean-Gabriel comte Caccia étoit né à Paris en 1771, d'une ancienne et noble famille de Navarre, dans la Lombardie piémontaise. Le comte Jean-Augustin Caccia suivit l'empereur Charles V à la guerre, et dans sa vieillesse dédia deux volumes de ses poésies à Marie de Médicis, reine de France. Dans le xviii^e siècle, la famille Caccia fonda un collège qui porte son nom, et qui étoit destiné à faciliter les études de douze Novarrais pauvres à l'université de Pavie, aujourd'hui à celle de Turin.

Jean-Gabriel étoit fils unique d'Antoine Caccia, puîné de sa famille, qui, vers le milieu du dernier siècle, étoit venu exercer le commerce à Paris. La maison de banque Caccia et Blommaert se distingua par sa probité et son exactitude dans ses opérations. Antoine sut, par ses conseils et par une bonne éducation, préserver son fils des écarts trop communs parmi la jeunesse. Il lui laissa en mourant une fortune honnête; mais le jeune Caccia continua la maison de banque de son père, et soutint sa bonne réputation. Pie VI et Pie VII trouvèrent en lui une aide précieuse dans leurs malheurs. Louis XVIII le fit chevalier de la Légion-d'Honneur et le nomma président d'un collège électoral.

M. Caccia étoit le banquier de plusieurs souverains, il étoit notamment du souverain pontife, et c'est pour les services qu'il lui avoit rendus dans ces temps difficiles, que, lors de la création de l'ordre de Saint-Grégoire le-Grand en 1831, Grégoire XVI lui envoya cette décoration, qui n'est accordée qu'avec réserve et pour avoir bien mérité de la re-